

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 13h30, à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, édifice Lucien-Saulnier, 155 rue Notre-Dame est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : IMM-15505

Descriptif : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT 3202 – DÉMOLITION ÉDICULE PIÉTONNIER

Date d'ouverture : 17 DÉCEMBRE 2019

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 19 novembre 2019 sur SEAO.

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 6 décembre 2019 à 13h30, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca.

Les visites auront lieu du 25 novembre au 11 décembre 2019 inclusivement, selon l'horaire suivant : 8h-9h30-11h-13h30-15h (à l'exception du samedi et du dimanche). Prévoir bottes, dossard, casque et lunettes pour la visite de chantier.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe de l'édifice Lucien-Saulnier, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 19 novembre 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Journal de Montréal Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non